

REGLEMENT & ORGANISATION des Concours organisés Sur AMSTERDAM et OSTENDE le 31 Juillet 2021

Règlement

Article 1 : Application et Communication du présent règlement

Ce règlement est subordonné au Règlement des Concours nationaux qui sera appliqué dans son intégralité, notamment l'article 2 :
« Chaque bureau doit être composé d'au moins trois colombophiles . Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation directe et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes »

Les dispositions du présent règlement et conditions d'organisation sont applicables à tous les amateurs et sociétés participant aux concours Semi-Nationaux organisés par la Fédération Colombophile Française.

Le fait de participer à ces concours engage donc chacun, sans réserve, au respect du présent règlement.

Ce règlement sera diffusé par les présidents de sociétés auprès de chaque amateur et/ou affiché au local de mise en loge.

Article 2 : Il est organisé 2 concours SEMI-NATIONAUX sous l'égide de la FCF sur la base du volontariat des régions colombophiles le Samedi 31 Juillet 2021.

Les points de lâchers sont déterminés en fonction du regroupement des Régions Colombophiles.

Ce sont :

- AMSTERDAM pour les 5°, 9°, 11°, 12° et 14° Régions
- OSTENDE pour les 13°, 15° et 17° Régions

L'engagement des pigeons doit s'effectuer au plus tard à **J-2 soit le Jeudi 29 Juillet 2021**.

Les distances prises en compte pour ces concours sont celles fournies par la FCF.

Article 3 : Feuilles de mise en loge – Dépouillement

Pour les amateurs constatant manuellement, les feuilles de mise en loge et de dépouillement devront être correctement et **TOTALEMENT** remplies.

Pour tous les amateurs, les feuilles, manuelles ou électroniques **directement issues des constateurs électroniques**, devront comporter les coordonnées GPS (latitude et longitude) du colombier.

Pour les constateurs électroniques l'absence de feuilles de dépouillement issues directement des constateurs entraînera un non classement de l'amateur.

Le dépouillement devra s'effectuer au plus tard dans les 48 heures qui suivent la clôture du concours.

Rappel : les feuilles d'engagement manuelles ou électroniques de chaque amateur participant au concours doivent être impérativement remises lors du passage du camion. Leur absence implique le refus des pigeons.

Article 4 : Nombre de Pigeons par panier – Contrôle des paniers – Etiquetage des paniers - Bagueage des pigeons

Nourriture des pigeons

a) Nombre de Pigeons / panier (application article 2 du règlement des concours)

- Concours de AMSTERDAM
Camion de la 12° Région : 25 pigeons / panier
- Concours de OSTENDE :
Camion de la 17° Région : 22 pigeons / panier

Les paniers, doivent comporter un fond de panier **en carton de préférence**. Les paniers ne comportant **pas de fond** de panier seront **refusés**.

b) Contrôle des paniers

Les paniers devront être complétés en fin de circuit. Le Président de chaque région est responsable pour s'assurer que le nombre de pigeons requis / panier est respecté.

c) Etiquetage des paniers

Les régions doivent **s'efforcer** de munir chaque panier d'une étiquette comportant les mentions suivantes :

- nom société
- nom de la Région Colombophile
- la mention « MALES » ou « FEMELLES3
- le nombre de pigeons
- la destination

Ces informations devront apparaître sur le **DEVANT** et l'**ARRIERE** de chaque panier.

d) Bagueage des pigeons

Pour les amateurs constatant **manuellement**, les pigeons seront impérativement bagués sur la **BAGUE ADRESSE**.

Les bagues caoutchouc seront fournies par les sociétés.

Bague électronique : voir article 8 – point 9 du règlement des concours nationaux

e) Nourriture des pigeons

Sur tous les concours, les pigeons seront nourris dès l'arrivée du camion (maïs uniquement) sur le lieu de lâcher et au plus tard à 17 h 00..

En cas de report du concours au lendemain, les pigeons seront nourris dès connaissance du report du concours.

Article 5 : Communication des Premières constatations

Heure de FERMETURE du concours et dépouillement des constateurs

a) *Communication des premières constatations* :

- Pour AMSTERDAM et OSTENDE , le 1° pigeon devra être signalé sur le site pigeons-voyeurs-12r.com

Si l'amateur ne dispose pas d'internet, il doit signaler son pigeon auprès du Président de sa société.

En application de l'article 8 point 9 dernier alinéa du Règlement des concours dans le cas où le 1° pigeon n'est pas signalé, il sera déclassé.

b) Sauf cas particulier, la **FERMETURE des Concours** Semi-Nationaux organisés par la Fédération Colombophile Française aura lieu à J +4 à 20 h 00 (J représente le jour du lâcher).

Il est rappelé que la clôture d'un concours peut être prononcée au niveau de la FCF mais que celui-ci peut rester ouvert au niveau d'une région, d'un groupement ou d'une société.

Les feuilles de dépouillement doivent être envoyées dans les 48 h. 00 qui suivent la fermeture d'un concours selon la règle édictée ci-dessus.

Pour les constateurs manuels, les bagues des pigeons constatés doivent être agrafées sur la bande de constatation.

Les feuilles de dépouillement, ENTIEREMENT COMPLETEES doivent avoir les bandes de constatation jointes.

Les feuilles de dépouillement doivent être envoyées au classificateur désigné à l'article 13.

Les feuilles des [amateurs n'ayant pas constaté](#) doivent être également envoyées.

Article 6 : Un double des feuilles d'enlogement et de dépouillement sur le concours SEMI-NATIONAL du 31/07/2021 devront être conservées et archivées dans chaque société jusqu'à la remise des prix lors du congrès national en janvier 2022.. Elles devront être fournies à toute demande des Présidents Nationaux des Section Sportive et Contrôle. Leur non-fourniture entraînera :

- le déclassement de l'amateur (même à titre rétro-actif)
- la restitution éventuelle des prix

Article 7 : Classements – Classificateurs

a) Classements

2 types de classements :

1 classement Général par point de lâcher reprenant tous les pigeons engagés: il sera établi un classement général où les pigeons seront classés à la vitesse réelle sur la base du ¼. Ce classement sera envoyé à chaque région participante.

1 classement par région participante pour chaque point de lâcher. Ce classement sera envoyé à chacune des régions.

Si des régions souhaitent faire effectués des classements inter-régions ou par groupement dans une région, elles doivent en faire par écrit la demande auprès du classificateur qui ne peut facturer que les 2 types de classement mentionnés ci-dessus et les demandes formulées par les régions.

b) Classificateurs

- AMSTERDAM : Monsieur DELSAUX
- BRUXELLES : GONZALES Jean-Marc licence n° 211 (envoyer les feuilles de dépouillement à BARBASTE Jean-Pierre 1550 Route des Crêtes 81630 – SALVAGNAC)

Article 8 : Récompenses – Remise des Prix

- a) Récompenses Voir dotation effectuée par FCF

Article 9 : Transport des pigeons

Transport des pigeons

- *Concours de AMSTERDAM*

Les modalités du ramassage sont établies conjointement par Yannick CUSSONNEAU et Yves ANDRIEUX respectivement Présidents des 11° et 12° RC

- *Concours de OSTENDE*

Camion de la 17° RC

Circuit de ramassage : voir Annexe

Article 10 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par un comité constitué :

- des Présidents des régions qui participent